Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023
ID : 081-200066124-20230405-64_2023DP-AR

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE NATURE ADMINISTRATIVE SIGNEE LE 7/02/2022 POUR UNE CARTE 10 JOURNEES COWORKING

Entreprise : YCY

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
  Représentée par Monsieur Paul SALVADOR, Président, dûment mandaté à cet effet,

- L'entreprise YCY, dont le siège social est à 27, chemin des rives 81800 COUFFOULEUX,
  représentée par Yoann COTTIER dûment mandaté à cet effet

La convention initiale en date du 7/02/2022 portant sur l'acquisition d'une carte 10 journées pour la mise à disposition d'un poste de travail dans l'espace coworking, la totalité des journées étant consommées, il est accordé un renouvellement à compter du 20/03/2023.

Pour ce renouvellement d'une carte 10 journées, l'entreprise YCY sera redevable de la redevance correspondante fixée à 100 € HT.

Fait à Técou, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,
Paul SALVADOR

Pour l'occupant,
Yoann COTTIER